



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 DECEMBRE 2025 A 20H30  
PROCES VERBAL**

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

Était absente et ayant donné une procuration : MOLES Géraldine a donné procuration à Stéphane DOLO.

Était absent : BISMES Guillaume

Charles LONJOU et Paméla ROUSSEAU sont désignés secrétaires de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Budget Gymnase : décision modificative budgétaire n° 1
- 2- Budget principal : décision modificative budgétaire n° 3
- 3- Rénovation du presbytère : avenants aux marchés de travaux
- 4- Complémentaire santé : participation à la protection dans le cadre d'une procédure de labellisation et modification du montant de la participation employeur
- 5- Modification des effectifs
- 6- Révision du règlement des cimetières de Lalbenque
- 7- Subvention au titre des Amendes de police 2026 : plan de financement
- 8- Cession de parcelles au Syded : site de la déchèterie : fixation d'un prix global et forfaitaire
- 9- TE46 : modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Energie Lot (FDEL-Te46)
- 10- Questions Diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le dernier procès-verbal du 14 novembre 2025 pour approbation.

Aucune observation est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec les abstentions de (BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, DELPECH Marie, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe) car absents lors de la séance.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Pas de décision prise depuis la dernière séance du 14/11/2025.

**Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :**

Monsieur MARZIN n'a pas fait d'actualité sur les activités de la communauté de communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE.

**ORDRE DU JOUR**

**1- Budget Gymnase : décision modificative budgétaire n° 1**

Madame le maire informe que la commune a fait l'acquisition de quelques panneaux photovoltaïques pour un montant de 3 808 € en 2024.

Il convient de les amortir, je vous propose de choisir une durée d'amortissement entre 10 et 20 ans.

Il faut prévoir un complément de crédits pour effectuer les opérations d'amortissement.

La décision modificative budgétaire n°1 se présente ainsi :

**D 6811 dotation aux amortissements : + 800 €**

**R 28135 : amortissement installations générales, agencements : + 800 €**

**D 023 : Virement à la section d'investissement : - 800 €**

**D 021 : Virement de la section d'exploitation : - 800 €**

Après observation, l'assemblée valide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement de ces panneaux à 20 ans et valide la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

**1- Budget principal : décision modificative budgétaire n° 3**

Madame le Maire présente la décision modificative budgétaire n°3, il s'agit de prévoir quelques crédits pour achever l'exécution budgétaire 2025 et affiner les opérations d'investissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	26 516.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>26 516.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	16 516.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 516.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 516.00 €</b>	<b>26 516.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à 0 €.

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	26 516.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 516.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>150 000.00 €</b>
R-1345-340 : Travaux de sécurisation amendes de police 2028	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 500.00 €
R-13461-276 : projet plaine de jeux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	146 400.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>174 900.00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	35 384.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 384.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2188-288 : Acquisitions matériels et mobiliers divers	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-231-256 : Programme de défense incendie	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-276 : projet plaine de jeux	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-340 : Travaux de sécurisation amendes de police 2028	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>243 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>263 000.00 €</b>	<b>61 900.00 €</b>	<b>324 900.00 €</b>

La section d'investissement s'équilibre à 263 000 €.

La décision modificative budgétaire n°3 s'équilibre à 263 000 € en cumulant les deux sections.

**Après observations, l'assemblée valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°3 du budget principal.**

## 2- Rénovation du presbytère : avenants aux marchés de travaux

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a quelques avenants complémentaires à prévoir pour la bonne exécution de ce chantier.

La proposition d'avenants est présentée par Kévin DELON qui suit cette opération de travaux accompagné par Serge CHARONNAT :

**Avenant n° 2 au LOT 2 : gros œuvre** : il s'agit principalement de la fourniture d'une pompe de relevage, le montant de l'avenant est de 7 100 € HT soit 8 520 € TTC.

**Le montant initial du marché est de 275 315.50 € HT soit 330 578.60 € TTC.**

**Le montant de l'avenant n°1 est une moins-value de - 5 726.91 € HT soit de - 6 872.29 € TTC.**

**Le montant de l'avenant n° 2 est de 7 100 € HT soit de 8 520 € TTC**

**Le montant du nouveau marché de travaux du LOT 2 : 276 688.59 € HT soit 332 026.31 € TTC.**

**Avenant n° 1 LOT 6 : menuiseries extérieures/Serrurerie** : il s'agit d'un avenant en moins-value de 7 444.63 € HT soit 8 933.56 € TTC

**Le montant initial du marché est de 90 249.68 € HT soit 108 299.62 € TTC**

**Le montant de l'avenant n° 1 en moins-value est de - 9 015.70 € HT soit - 10 818.84 € TTC.**

**Le montant du nouveau marché du LOT 6 est de 81 233.98 € HT soit 97 480.78 € TTC.**

**Avenant n° 1 LOT 8 : Menuiseries Bois** : il s'agit d'une plus-value de 1 571.07 € HT soit 1 885.28 € TTC

**Le montant initial du marché est de 37 630.99 € HT soit 45 157.19 € TTC**

**Le montant de l'avenant n°1 est de 1 571.07 € HT soit 1 885.28 € TTC  
Le montant du nouveau marché du LOT 8 est de 39 202.06 € HT soit 47 042.47 € TTC.**

**Avenant n° 1 au LOT 9 : Plomberie/Chauffage :**

**Le montant initial du marché est de 96 238.70 € HT soit 115 486.44 € TTC**

**Le montant de l'avenant n°1 en plus-value est de 1 784.33 € HT soit de 2 141.20 € TTC.**

**Le nouveau montant du marché du LOT 9 est de 98 023.04 € HT soit 117 627.65 € TTC.**

Le délai d'exécution de l'opération de travaux est prolongé au 15 février 2026.

Après examen et délibération l'assemblée valide à l'unanimité avec 3 abstentions celle de Charles LONJOU, Sylvie PAGES-GRATADOUR et Mathieu CROUZET les 4 avenants présentés ci-dessus et la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 15 février 2026 et autorise Madame le Maire à signer les avenants proposés et tout document ou annexe nécessaire à mener à bien cette opération.

**3- Complémentaire santé : participation à la protection dans le cadre d'une procédure de labellisation et modification du montant de la participation employeur**

Madame le Maire rappelle la délibération du 10/10/2025 dans laquelle, il a été décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé souscrite par le centre de gestion du Lot.

Pour cela, la participation de l'employeur a été fixée à 10 € brut/agent/mois alors que la participation minimale autorisée est à 15 € brut/agent/mois, donc je vous demande de valider cette modification.

De plus, compte tenu des nombreuses communes engagées pour le contrat groupe MNT/REYLENS, nous n'avons pas encore l'accord de souscription.

Dans cette attente, je vous propose de délibérer pour participer à la protection dans le cadre d'une procédure de labellisation. En effet au 01/01/2026, l'employeur est dans l'obligation de participer au financement de la complémentaire santé labellisée ou au contrat de groupe.

A titre de transition, tant que le contrat de groupe n'est pas validé, il est nécessaire de pouvoir participer à la complémentaire santé.

Tous les agents qui ont actuellement une complémentaire santé labellisée pourront obtenir la participation de 15€ brut/mois sur présentation du justificatif.

Quand le contrat groupe sera validé, la participation employeur sera versée exclusivement aux adhérents de ce contrat.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité :**

- **De modifier la participation employeur à 15€ brut/agent/mois à la place de 10 € brut/agent/mois.**
- **De participer à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une procédure de labellisation dans l'attente de la souscription au contrat groupe MNT/REYLENS.**

**4- Modification des effectifs**

Madame le Maire informe l'assemblée de 3 modifications des effectifs à réaliser :

**Service animation :**

Un adjoint d'animation est promouvable au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 01/01/2026.

Je vous propose de créer ce grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/01/2026 pour 29h/semaine.

#### **Service restaurant scolaire :**

Un adjoint technique est en contrat pour accroissement temporaire d'activité pour 31h/semaine du 01/02/2025 au 31/01/2026. L'agent donne entière satisfaction à l'équipe.

Je vous propose de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/02/2026 pour 31h/semaine annualisé.

Marie DELPECH rappelle que ce besoin avait été créé après une augmentation croissante des repas. Actuellement les effectifs des écoles publiques sont en légère baisse. Elle demande si une évaluation des effectifs de l'équipe a été revue en fonction.

Myriam LEZOURET-CONQUET indique que le nombre de repas reste important, car il y a les repas extérieurs. L'effectif de l'équipe de la fabrique est nécessaire pour poursuivre la politique sur la qualité des repas. Lorsqu'un agent est absent, cela complique la fabrique et il faut trouver des solutions. Pour fabriquer ce nombre de repas journaliers, il n'y a pas de grande marge de manœuvre, il faut que chacun soit à son poste, ils font un travail remarquable.

Marion BASTIT indique qu'il y a eu également un important travail en matière de tarifs, avec notamment le tarif à euro pour permettre l'accès à tous à ce service.

#### **Service technique :**

Un adjoint technique est en contrat pour accroissement temporaire d'activité à temps complet du 01/02/2025 au 31/01/2026. L'agent s'occupe des marchés (hebdomadaire, trufffe), et est dans l'équipe des espaces verts et voirie.

Je vous propose de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/02/2026 à temps complet.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les créations suivantes :**

**-le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 29h/semaine à compter du 01/01/2026,**

**-l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31h/semaine à compter du 01/02/2026,**

**-l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. à compter du 01/02/2026,**

**-l'autorisation donnée au Maire pour suivre les procédures et signer les arrêtés et contrats à venir.**

#### **Révision du règlement des cimetières de Lalbenque**

Madame le Maire indique à l'assemblée que la commune s'est équipé d'un logiciel pour la gestion de ses 4 cimetières, dont 2 Lalbenque et St Hilaire avec des plans numérisés.

Un règlement des cimetières existe depuis 2015 lors du choix d'agrandir les cimetières de LALBENQUE et de ST HILAIRE.

Depuis la récente mise en service du logiciel de gestion des cimetières, l'entreprise GESCIME nous a proposé de revoir ce règlement pour le mettre à l'actualité, car la législation funéraire évolue régulièrement.

Sébastien NODARI présente à l'assemblée les principales modifications entre les deux règlements et la synthèse est la suivante :

Le nouveau règlement modernise entièrement l'organisation du cimetière, avec une structuration plus complète et conforme aux codes actuels. Il introduit des dispositions détaillées sur les espaces cinéraires : cavernes, jardin du souvenir, dispersion des cendres et règles de scellement des urnes, ces éléments faisaient parti de l'avenant n°1 au règlement de 2015. Mais avec cette révision, cela permet de tout intégrer dans un seul règlement.

Les règles relatives aux entrepreneurs sont considérablement complétées et détaillées : plans obligatoires, durée maximale des travaux, protections, normes techniques et restrictions d'accès.

Les procédures de renouvellement, de reprise et transmission des concessions sont précisées, avec des motifs de refus possibles (sécurité, salubrité).

Le nouveau texte clarifie les responsabilités de la commune et du concessionnaire, introduit plus de contrôles, et intègre des références juridiques précises.

Au total, le règlement devient plus complet, plus normatif et mieux adapté aux pratiques funéraires actuelles.

Les arrêtées n°2015-134 et n° 2015-186 sont retirés au profit du nouvel arrêté n° 2025-244.

Kévin DELON apporte quelques précisions supplémentaires.

Il attire l'attention sur l'article dans le journal n° 22, ce logiciel est accessible à tous, il permet d'aider à retrouver une concession.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le nouveau règlement intérieur des cimetières et autorise le Maire à faire appliquer cette règlementation complétée et actualisée.**

## **5- Subvention au titre des Amendes de police 2026 : plan de financement**

Madame le Maire vous informe que la campagne 2025-2026 pour les demandes de dotations aux amendes de police sont d'ores et déjà ouvertes.

Les dossiers sont à déposer avant le 30 avril 2026.

Pour information, le montant disponible pour notre commune est de 30 000 €.

Après examen avec la personne en charge de ces dossiers, il est précisé que le pourcentage de subvention au titre des amendes de police pour 2026 pour la commune pourrait atteindre 50 %.

Après examen, nous avons listé les travaux faits en 2025 et prévus en 2026 :

### **En 2025 :**

- Réalisation des aménagements d'accessibilité des deux arrêts de bus au mercadiol : montant des travaux : 17 877.82 € HT soit 21 453.38 € TTC
- Réalisation des aménagements piétonniers au mercadiol et face à la caserne des pompiers à la sortie des arrêts de bus : 2 230 € HT soit 2 676 € TTC
- Travaux de voirie : aménagement piétonnier devant le cimetière de LALBENQUE pour un montant de 8 019.10 HT et de 9 622.92 TTC
- Signalétique zone à 30 km/h pour un montant de 1 058.74 € HT soit 1 270.49 € TTC.

- Travaux d'accessibilité devant la gendarmerie pour un montant de 903 € HT soit 1 083.60 € TTC.

**En 2026 :**

- Cheminement piétonnier RD 10 côté pigeonnier de Lalbenque pour un montant de 13 695 € HT et de 16 434 € TTC.
- Cheminement piétonnier RD 26 route de Cremps pour un montant de 14 090 € HT et de 16 908 € TTC.

**Le montant total des travaux sur 2025-2026 serait de 57 873.66 € HT et de 69 448.39 € TTC**

La commune va solliciter une subvention la plus importante possible au titre des amendes de police sur ce montant de travaux de 57 873.66 € HT,

**Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de valider la proposition de travaux 2025/2026 pour la demande d'une subvention au titre des amendes de police et autorise Madame le Maire à déposer le dossier correspondant auprès du service compétent pour son instruction.**

**6- Cession de parcelles au Syded : site de la déchèterie : fixation d'un prix global et forfaitaire**

Madame le Maire informe l'assemblée des contacts pris avec le SYDED qui ont en gestion la déchèterie de LALBENQUE.

Kévin DELON présente ce point :

Une réunion s'est organisée le 14/02 dernier entre les élus du bureau de la commune et le président du Syded accompagné de son directeur adjoint.

Le principal sujet : la cession du foncier de la déchèterie avec les parcelles AE 160 et 200, environ 18 244 m<sup>2</sup>.

Le SYDED a eu un contrôle de la DREAL et le site de la déchèterie doit être renforcé par la défense incendie avec l'installation d'un poteau.

La commune a sollicité le maître d'œuvre de la société ASSTECH pour établir le chiffrage. Le coût du poteau incendie est d'un montant de 14 928 € HT et 17 913.60 € TTC avec un branchement d'eau avec le déléguataire pour un estimatif de 1 450 € HT soit 1 740 € TTC.

A la vue du coût de ces travaux, la commune propose au SYDED un prix de cession global de 14 000 €.

Sébastien NODARI donne les précisions sur le coût de cette défense incendie.

Marie DELPECH demande s'il est possible d'être subventionné.

Kévin DELON indique que le montant proposé de la cession est inférieur au coût des travaux mais la commune doit faire un effort.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec l'abstention de Jacques MARZIN :**

**\*la proposition du prix de cession pour un montant de 14 000 € net pour les parcelles AE 160 et 200 pour une superficie de 18 244 m<sup>2</sup>**

**\*l'autorisation à donner au Maire pour signer l'acte notarié à venir et tout document nécessaire.**

**7- TE46 : modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Energie Lot (FDEL-Te46)**

Madame le Maire rappelle que ce point avait été ajourné à la séance du 14/11/2025 pour manque de précisions.

Avec la documentation fournie sur les compétences obligatoires et optionnelles, il convient de délibérer pour valider la modification des statuts de la FDEL-Te46.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec l'abstention de Jean-Christophe VIALARET la modification des statuts de la FDEL- Te46.**

#### **8- Questions Diverses**

Suite à l'étude de l'ADEFPAT sur le devenir de la station trufficole et son transfert, Sébastien NODARI et Jacques MARZIN présentent la création de la SCIC – Truffes-d'Occitanie (société coopérative d'intérêt collectif).

Kévin DELON donne quelques informations sur la prochaine fête de la truffe les **23-24- et 25 janvier 2026**.

Le parrain de cette saison sera Henri LECONTE ancien joueur professionnel de Tennis et grand amateur de la truffe.

De nombreuses animations seront organisées durant la fête mais également pendant la durée de la saison de la truffe, le programme complet sera finalisé dans les prochains jours.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

A LALBENQUE, le 12/12/2025,

**Les Secrétaires de séances,**

**Charles LONJOU,**



**Paméla ROUSSEAU.**

**Le Maire,**

**Liliane LUGOL.**



**Après observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**